CA$$$H!

COMMUNAUTAIRE AUTONOME
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

HAUSSEZ
LE FINANCEMENT

www.trpocb.org

AVIS PRÉBUDGÉTAIRE 2018-2019

L'heure des comptes a sonné : pour des priorités budgétaires qui soutiennent les communautés.

22 février 2018

Avis transmis au ministre des Finances du gouvernement du Québec, monsieur Carlos Leitao par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, dans le cadre de la campagne Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement (CA$$$H)

La Table
des regroupements provinciaux
d'organismes communautaires et bénévoles

1, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H2X 3V8
Info@trpocb.org, 514-844-1309

www.trpocb.org
www.facebook.com/TableDesRegroupements
www.facebook.com/campagneCASSSH
www.trpocb.org/campagneCASSSH/
casssh@trpocb.org

1. Présentation

Une présentation complète de la Table est fournie en annexe, mais en résumé, la Table a été fondée en 1995. Elle est formée de 43 regroupements nationaux rejoignant plus de 3 000 groupes communautaires autonomes à travers le Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.).

Lancée le 17 octobre 2017, la campagne CA$$$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement[1]) est coordonnée par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table).

La campagne CA$$$H est une campagne nationale visant l'amélioration substantielle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), au niveau de son financement et de son fonctionnement. Par le PSOC, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) finance les ¾ des organismes de l'action communautaire autonome du Québec, soit 3 000 organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux, locaux, régionaux et nationaux.

Soulignons que les groupes et regroupements en santé et services sociaux font également partie de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire ,* portant sur des enjeux de justice sociale et sur le financement des 4000 groupes d'action communautaire autonomes relevant de tous les ministères. Cette campagne réclame notamment de l'ensemble du gouvernement l'ajout de 475M$ par année (ce montant inclut le 355M$ de la campagne CA$$$H pour les 3000 groupes du PSOC).

Ils participent également aux actions de la campagne *Viser la justice sociale. Récupérer notre trésor collectif,* menée par la *Coalition main rouge*[2], de même qu'à la campagne *Le remède aux coupures*, menée par la *Coalition solidarité santé*. Dans les deux cas, les groupes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux se portent à la défense des services publics et les programmes sociaux, dans un soucis de justice sociale.

---

[1] Elle constitue la suite de la campagne *Je tiens à ma communauté* > *Je soutiens le communautaire* qui a pris fin en février 2017.
[2] Anciennement Coalition *opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, www.nonauxhausses.org*

2. Remettons les chiffres en contexte

Les organismes communautaires de l'action communautaire autonome se font régulièrement dire que leurs demandes financières sont trop élevées. Qu'en est-il?

Rappel du budget du MSSS 2017-2018	**36 763 500 000$**
Financement attribué aux organismes communautaires – PSOC tous modes de financement et autres formes de financement	
Montant distribué par les CISSS-CIUSSS à environ 3000 organismes communautaires locaux et régionaux [3] Budget projeté 2017-2018	566 607 200$
Montant dépensé en 2016-2017 pour le PSOC des 143 organismes communautaires à rayonnement national[4]	15 888 863$
Ajout du 10M$ en 2017-2018 pour e PSOC mission globale	10 000 000$
Total – PSOC tous modes de financement et autres formes de financement	592 496 063$
Part du financement attribué aux organismes communautaires – toutes formes de financement dans le budget MSSS 2017-2018	**1,61%**

Spécifiquement pour le PSOC à la mission globale	
Estimation de la proportion du financement à la mission globale (85% selon le taux des dernières années)	503 621 654$
Part du PSOC mission globale dans le budget MSSS 2017-2018	**1,37%**

Ainsi, même après l'ajout en 2017-2018 de 10 millions de dollars, l'enveloppe du PSOC pour la mission globale avoisine les 500M de dollars, ce qui ne représente que 1,37% du budget du MSSS . Si l'état accordait les 355 millions manquants, le financement des groupes ne représenterait toujours que 2,5% du budget du MSSS, ce qui n'est pas de nature à compromettre les finances publiques.

Uniquement en compilant 6 exemples de dépenses critiquées dans la sphère publique, recueillis entre avril 2017 et février 2018, on en arrive rapidement à un montant faramineux de : 5,6 milliard$ (5 589 500 000$). Ce chiffre remet en perspective nos revendications financières.

Six exemples de dépenses publiques critiquées dans la sphère publique, totalisant 5,6 milliard$ (5 589 500 000$) – compilées entre avril 2017 et février 2018	
5,4 Milliards $, dont 511 millions $ dès 2018	« L'entente entre le gouvernement Couillard et la FMSQ revoit le versement des augmentations promises. Elle prévoit des hausses de 11,2 % (ou 511 millions par an) pour la période 2015-2023 et le remboursement de la « dette » qui totalise maintenant 1,5 milliard et qui sera effacée en 10 ans. Québec retire la clause de parité salariale avec le secteur public

[3] Québec, Budget des dépenses 2017-2018, Programme 2 - Fonctions régionales. Crédits de transfert, p.165

[4] Le document du budget n'indiquant pas le montant prévu en 2017-2018 pour le PSOC des organismes nationaux, le seul montant disponible est celui diffusé par la réponse à la question no 367, lors de l'Étude des crédits 2017-2018, Ministère de la Santé et des Services Sociaux. Réponses aux questions particulières - opposition officielle - volume 3, pages 118-120

Six exemples de dépenses publiques critiquées dans la sphère publique, totalisant 5,6 milliard$ (5 589 500 000$) – compilées entre avril 2017 et février 2018	
	(5,25 %) qu'il avait lui-même accordée. L'enveloppe de rémunération des médecins spécialistes passera à 5,4 milliards en 2022-2023, prévoit-on. »[5]
92 Millions $:	« Au total, le montant dépensé pour le projet Hydrocarbures Anticosti, lancé par le gouvernement péquiste en 2014, s'élève donc à au moins 92 millions." "Après avoir annoncé la fin de tous les projets d'exploration pétrolière et gazière sur l'île d'Anticosti, le gouvernement Couillard a négocié l'été dernier des compensations à verser aux entreprises partenaires du projet Hydrocarbures Anticosti. Pétrolia a ainsi reçu 20,5 millions, tandis que Corridor Resources recevait 19,5 millions et Maurel Prom, 16,2 millions. " PLUS le gouvernement a dédommagé des entreprises "Les compensations totales versées aux cinq entreprises ont donc atteint quelque 62 millions." PLUS le montant que le gouvernement a-t-il investi dans les travaux d'exploration sur Anticosti : " le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (...) a indiqué que le montant total investi par Ressources Québec dans le projet Hydrocarbures Anticosti était de 29,9 millions, mais aussi que ce dernier « provient entièrement du fonds Capital Mines Hydrocarbures ». »[6]
8 Millions $:	« Québec a versé près de 8 millions $ depuis trois ans pour un extra de 65,95 $ que touchent les spécialistes en médecine interne chaque fois qu'ils s'occupent d'un patient en isolement atteint d'une maladie contagieuse comme la grippe ou la gastro ». [7]
41 Millions $:	« Le gouvernement Couillard a versé depuis trois ans 41 millions $ en primes uniquement pour que des médecins arrivent et terminent à l'heure dans les salles d'opération des hôpitaux. ». [8]
26 Millions $:	« Le Journal rapportait la semaine dernière que des bonis de 26 millions avaient été versés l'an dernier aux employés de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec.» [9]
22,25 Millions $:	« En 2016, la part du lion des primes - soit 15,3 millions $ - a été versée aux quelque 1500 cadres et membres de la haute direction de la société d'État. Pour leur part, environ 1430 professionnels ont reçu 6,96 millions $. M. Gingras a expliqué que la société d'État avait décidé de ne pas toucher à la façon de rémunérer ses cadres de direction et autres partons afin de «demeurer concurrentielle» lorsque vient le temps d'en recruter à l'externe. »[10]
TOTAL : 5,6 milliard$	

Nous estimons que l'heure des comptes à sonné. Le gouvernement doit faire des choix budgétaires qui soutiennent les communautés et le présent avis suggère des manières d'y parvenir.

---

[5] *« Rémunération des spécialistes: un comité de suivi annoncé, mais jamais créé »* http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201802/20/01-5154515-remuneration-des-specialistes-un-comite-de-suivi-annonce-mais-jamais-cree.php

[6] «La saga pétrolière d'Anticosti a coûté 92 millions » http://www.ledevoir.com/societe/environnement/518740/quebec-a-depense-92-millions-dans-le-projet-hydrocarbures-anticosti

[7] « Le gouvernement a versé près de 8 M$ depuis trois ans pour le « forfait jaquette », paru le 24-01-2018 dans http://www.journaldemontreal.com/2018/01/24/une-prime-de-66-pour-chaque-patient-en-isolement#cxrecs_s

[8] « Un extra de 105$ est remis aux chirurgiens pour que les salles d'opération ouvrent bel et bien à 8 h le matin » paru le 08-12-2017 dans http://www.journaldemontreal.com/2017/12/08/41m-pour-etre-ponctuels

[9] « Des bonis déraisonnables », paru le 27-06-2017 dans http://www.journaldemontreal.com/2017/06/27/des-bonis-deraisonnables

[10] « Hydro-Québec: moins de primes aux employés, plus aux cadres », paru le 20-04-2017 dans https://www.ledroit.com/affaires/hydro-quebec-moins-de-primes-aux-employes-plus-aux-cadres-46b01469d3c7441ef6186ad0cdbd7518

3. Accéder aux revendications de la Campagne CA$$$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement)

Le soutien des communautés est au cœur des actions et préoccupations des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux. Un nombre toujours croissant de personnes s'adressent aux groupes, et sans soutien adéquat, ces derniers ne peuvent jouer pleinement leur rôle social.

Lancée le 17 octobre 2017, la campagne CA$$$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement) est une campagne nationale visant l'amélioration substantielle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), au niveau de son financement et de son fonctionnement.

Par le PSOC, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) finance les ¾ des organismes de l'action communautaire autonome du Québec, soit 3 000 organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux, locaux, régionaux et nationaux.

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles vous demande d'accéder aux trois revendications de la campagne CA$$$H.

a. Rehausser significativement le financement à la mission globale du PSOC en injectant 355 millions de dollars de plus par année, afin de répondre aux besoins de base des OCASSS.

- Pourquoi 355M$?
  - Ce montant représente l'écart annuel à combler pour le financement de la mission globale.
  - Il a été estimé à partir des données de 2016, soit la différence entre les montants des subventions obtenues pour la mission et les besoins exprimés par les groupes et par les regroupements lors de leur demande PSOC.
  - 355M$ est le montant de départ de la campagne. Afin de tenir compte de la progression des besoins des groupes et des regroupements, il sera indexé annuellement en fonction de la hausse des coûts de système.
  - Soulignons que ce 355M$ fait partie du montant global de 475M$ revendiqué par la campagne *Engagez-vous pour le communautaire,* pour l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome. Il représente d'ailleurs les ¾ du montant global, ce qui est cohérent avec la proportion des OCASSS dans le mouvement de l'ACA (3 000 / 4 000).

b. Améliorer le fonctionnement et la structure du PSOC, afin de garantir son avenir.

- Qu'est-ce qui cloche avec le fonctionnement et la structure du PSOC?
  - Les groupes et les regroupements ne sont pas traités avec équité.
    - Les balises financières sont variables selon les groupes, selon les typologies, selon la région, selon la provenance du financement, etc. Par exemple, les seuils planchers existants sont variables selon les régions, ce qui a notamment pour conséquence que la première subvention qu'un groupe obtiendra pourra être de 15 000$ ou de 30 000$ selon la région.
    - De grands écarts s'observent toujours dans le financement de groupes très similaires, mais situés dans des régions différentes ou qui ont obtenu leur premier financement à des époques différentes. Par exemple, pour les maisons d'hébergement jeunesse de 9 lits, 148,000$ sépare le groupe le moins subventionné de la valeur moyenne du financement de

ce type de ressources (369,000$/an). Ces iniquités sont dénoncées depuis longtemps et le présent budget continue de les ignorer.
    - Malgré le fait que la Convention PSOC, la Brochure, le formulaire de demande et le Cadre de reddition de comptes aient été harmonisés pour s'appliquer sur tout le territoire, les balises administratives peuvent encore être variables. Par exemple, des groupes d'un même type se retrouvent classés dans des typologies différentes, selon la région où ils se trouvent.

  - L'enveloppe du PSOC n'est pas suffisamment protégée dans le Budget du Québec et sa gestion n'est pas transparente
    - Le budget spécifique du PSOC n'apparaît pas dans le cahier produit par le Conseil du Trésor, soit le « Budget des dépenses » qui contient les dépenses de tous les ministères. Les subventions versées par les CISSS-CIUSSS sont intégrées sous « Organismes communautaires et autres organismes » et les subventions versées par l'administration nationale du PSOC sont intégrées dans « Autres crédits de transfert ». Cela ne permet pas d'assurer un suivi de l'évolution des sommes.
    - La prépondérance qui doit être accordée au financement à la mission globale n'est pas protégée. Aucune information n'est donnée quant à la part représentée par le financement à la mission globale versus le financement par ententes et par projet. Les ententes de services conclues par les établissements ne sont pas chiffrées. Cela ne permet pas d'assurer le respect de la Politique gouvernementale de l'action communautaire.[11]

c. Obtenir l'indexation annuelle des subventions en fonction de la hausse des coûts de système des OCASSS.

- Quel est le problème avec l'indexation? Qu'est-ce que des « coûts de système »?
  - Le taux annuel d'indexation versé aux OCASSS est actuellement basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC). L'IPC donne une valeur à la variation des coûts des biens et des services de consommation à assumer par les consommateurs et les consommatrices. Ce taux sert ensuite à indexer les salaires, les loyers résidentiels, les pensions alimentaires et les versements de diverses prestations aux personnes et aux ménages (e. Régime de pension).
    - L'IPC est donc lié aux revenus et dépenses des personnes, en tant que consommatrices. Utiliser l'IPC pour indexer les subventions d'organismes communautaires n'est pas adapté à l'augmentation de l'ensemble des coûts qu'il doit assumer, car un groupe n'est pas un consommateur.
    - Étant souvent un employeur, il doit assumer des charges sociales et respecter des contrats de travail. Par exemple, hausser un salaire de 2% coûte, à l'employeur, un montant plus élevé que la valeur de ce 2%, car l'augmentation des charges sociales s'ajoutera à ce montant. Aussi, la location d'un local n'est pas soumise aux règles d'un bail résidentiel, mais au marché locatif commercial. Ce type d'obligation s'appelle des « coûts de système » (ou coûts de fonctionnement) et leurs augmentations ne se calculent pas comme l'IPC.

  - Le gouvernement tient compte de l'augmentation des coûts de système pour indexer ses propres budgets de fonctionnement. Selon la transposition effectuée à partir des données du Cahier

[11] Québec, *Politique* gouvernementale – L'*action communautaire* : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. 2001.

explicatif des crédits 2014-2015, la part applicable aux OCASSS de l'augmentation des coûts de système du réseau s'est établie à 3,25%. En comparaison, l'indexation versée aux OCASSS, selon l'IPC, a varié ces dernières années entre 1,2% même 0,7% pour 2017-2018,

- Ce double standard dans un même budget ministériel - l'IPC pour les groupes et les coûts de système pour le réseau - n'est pas acceptable. De plus, c'est la manière d'appliquer l'IPC semble arbitraire et ne se fait pas dans la transparence.

4. Accéder aux revendications de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*[12]

La campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame, de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, l'augmentation du financement des 4000 organismes de l'action communautaire autonome, le respect de leur autonomie ainsi qu'un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux. Elle a été lancée à l'automne 2016 par l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome, dont la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. La coordination générale de la campagne est assurée par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome.

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles vous demande d'accéder aux quatre revendications de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*.

a. Le rehaussement significatif du financement à la mission globale des 4000 organismes communautaires autonomes et l'indexation des subventions à la mission globale

Il y a 15 ans, le gouvernement du Québec a adopté une politique de reconnaissance et de financement des groupes communautaires. Il y déclarait que ceux-ci sont « une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » et il s'engageait notamment à leur verser un « financement en appui à la mission globale »[13].

Pourtant, depuis tout ce temps, le financement de base des groupes stagne; il ne suit même pas l'inflation. Certains ne reçoivent aucune subvention gouvernementale; ils dépendent entièrement de fondations privées.

Parmi les organismes communautaires mal subventionnés, on retrouve notamment des maisons d'hébergement pour les jeunes et d'autres pour les familles, lesquelles doivent assumer toutes leurs dépenses (d'immobilisation, d'aménagement et d'entretien d'immeuble, de chauffage, de nourriture, etc.) avec moins de 15 000 $ par année… Du côté des groupes de défense collective des droits, un sur cinq ne reçoit que la subvention de base fixée à 30 000 $ par année.

Pour que tous les groupes retrouvent leur capacité d'agir et puissent assumer pleinement leur mission, la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame 475 millions $[14] de plus par an pour les 4000 organismes d'action communautaire autonome :

---

[12] http://engagezvousaca.org/accueil/les-revendications/ Comité de coordination de la campagne : engagezvousACA@gmail.com

[13] http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp

[14] Ce montant couvre les demandes financières de l'ensemble du mouvement de l'ACA, tant pour les groupes subventionnés que pour ceux qui sont en attente d'un premier financement. Il inclut toutes les revendications financières adressées à tous les ministères (mis à jour en octobre 2016).

- 355 millions $ de plus pour les 2911 groupes du secteur de la Santé et des Services sociaux;
- 40 millions $ de plus pour les 321 groupes de défense collective des droits;
- 18 millions $ de plus pour les 271 groupes du secteur de la Famille;
- 14 millions $ de plus pour les 183 groupes du secteur de l'Éducation;
- et 48 millions $ de plus pour les 463 groupes des secteurs de l'Immigration, de l'Environnement, des Loisirs, de l'Habitation, de solidarité internationale, des médias communautaires, etc.

L'absence d'indexation dans de nombreux programmes, ou l'insuffisance de celle-ci, appauvrie les groupes un peu plus chaque année : ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses de fonctionnement. Seul le ministère de la Santé et des Services sociaux indexe les subventions qu'il verse pour la mission des groupes d'action communautaire autonome. Toutefois, le taux qu'il utilise est insuffisant pour suivre l'augmentation réelle des coûts de fonctionnement.

Or, depuis 15 ans, le coût de la vie (selon l'indice des prix à la consommation) a augmenté de 30,1%…

b. Le respect de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire

La politique de reconnaissance et de financement des groupes communautaires que Québec a adopté en 2001 devait aussi amener toutes les instances gouvernementales à respecter l'autonomie des groupes et à mettre en place ou maintenir des programmes de financement spécifiques pour l'action communautaire autonome. Le gouvernement s'engageait à « faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome »[15].

Dix sept ans plus tard, quinze ministères et organismes gouvernementaux n'appliquent pas la politique et le gouvernement ne fait pas ce qu'il faut pour qu'elle soit respectée.

- **4 ministères** n'accordent aucun soutien financier aux organismes communautaires, y compris les organismes d'ACA : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère des Ressources naturelles, ministère du Tourisme, ministère du Travail.
- **11 ministères et organismes gouvernementaux** n'ont de programme de soutien à la mission[16] : ministère de la Justice, Office de la protection du consommateur, Office des personnes handicapées du Québec, Secrétariat aux aînés, ministère de la Sécurité publique, Emploi-Québec, Secrétariat à la condition féminine, le volet « Régions » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Société de l'assurance automobile du Québec, Secrétariat à la jeunesse, Secrétariat à la Région métropolitaine.

c. La reconnaissance de l'action communautaire autonome comme moteur de progrès social

Les groupes d'action communautaire autonome sont issus directement des besoins et de la volonté de la population. C'est pour et avec elle qu'ils travaillent à une transformation sociale en profondeur, que ce soit par l'amélioration des conditions de vie, la défense des droits humains, l'éducation populaire ou l'expression de la citoyenneté.

---

[15] Politique, page 27

[16] Des 27 ministères et organismes gouvernementaux qui offraient un soutien financier aux organismes communautaires en 2013-2014 (dernières données disponibles).

Le gouvernement mentionne souvent l'importance de l'action communautaire autonome, mais on sent bien qu'il s'intéresse surtout aux services qui s'y donnent. Il cherche surtout à faire des économies en sous-traitant à des organismes communautaires. L'ACA, c'est beaucoup plus que des services et son objectif n'est surtout pas de remplacer les services publics.

L'action des groupes communautaires est innovante et a mené, à la mise en place de plusieurs politiques sociales, dont l'aide juridique, les services de garde, la Loi sur l'équité salariale, réclamée en alliance avec le mouvement syndical, les services multidisciplinaires de prévention en CLSC, le logement coopératif, le Régime d'assurance parentale, la Loi sur la protection du consommateur, le programme de perception automatique des pensions alimentaires, etc.

Les groupes d'action communautaire autonome veulent poursuivre sur cette voie. Ils réclament non seulement les ressources requises pour accomplir leur mission, mais aussi la fin des compressions dans les services publics et les programmes sociaux. Et ils ne sont pas les seuls.

d. La fin des compressions dans les services publics et les programmes sociaux

Les services publics et les programmes sociaux sont en péril. Et c'est la population qui paie le prix de la réduction des budgets, du manque d'accès aux services et aux programmes sociaux et de la privatisation des services publics.

Les impacts du désengagement de l'état, de son abandon des services publics et des programmes sociaux sont régulièrement démontrés, que ce soit par des institutions (Protectrice du citoyen, Commissaire à la santé et au bien-être, Vérificateur général du Québec, etc.) ou par les mouvements sociaux et le milieu de la recherche (L'R des centres de femmes, Ligue des droits et libertés, MÉPACQ, Coalition Main rouge, IRIS, etc.)

5. Mettre en place un régime entièrement public d'assurance médicaments, tel que proposé par la Coalition *solidarité santé*, afin d'économiser 3,8 milliards de dollars en fonds publics.

Chaque année, la population québécoise paie plus de 7, 5 milliards de dollars pour ses médicaments prescrits. Pourtant, il est possible de contrôler les coûts des médicaments et d'en favoriser l'accès en rendant entièrement public notre régime actuel d'assurance médicaments. C'est ce que propose la *Coalition solidarité santé* par la campagne *Le remède aux coupures*[17]; la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles vous demande d'accéder à sa revendication.

Le Québec dépense 35 % de plus que les autres provinces pour ses médicaments Pourquoi ? Le fait d'avoir un régime d'assurance médicaments mixte public-privé fait en sorte que seulement 44 % de la population est assurée par le gouvernement (assurance publique) et la majorité, soit 56 %, est assurée par des centaines de régimes privés d'assurance collective.

Ce régime fragmenté limite le pouvoir de négociation du gouvernement et les économies d'échelle pour favoriser un coût plus élevé des médicaments, ce qui profite en premier lieu à :

[17] www.cssante.com et www.remedeauxcoupures.cssante.com

- **L'industrie pharmaceutique :** Par exemple, 500 comprimés d'un médicament générique populaire Lipitor (Atorvastatine) coûtent 204 $ au Québec, mais 104 $ en Allemagne et 28 $ en Nouvelle-Zélande.

- **Les pharmaciens :** Pour le régime public, leurs honoraires sont fixés par le gouvernement autour de 8,40 $, mais ils ne le sont pas pour les régimes privés. Résultat : au Québec, deux personnes qui entrent dans la même pharmacie, avec la même prescription, vont ressortir avec deux factures différentes, laquelle sera beaucoup plus élevée pour la personne assurée au privé !

- **Les assureurs :** Dans les régimes privés d'assurance collective, la facture est plus élevée à cause des frais d'administration pouvant aller jusqu'à 16 % au privé contre 2 % au public ; d'une taxe de 9 % sur les primes ; des enfants qui ne bénéficient pas de la gratuité de leurs médicaments et de l'employé à temps partiel qui paie la même prime que son patron, etc.

Notre régime actuel (public-privé) est beaucoup trop coûteux et de plus en plus inéquitable. Dépenser 80 % de plus que les principaux pays développés pour nos médicaments. Nous sommes en droit d'avoir un régime d'assurance médicaments qui offre les mêmes conditions d'accès aux médicaments pour toutes et tous, au même prix !

Des solutions existent et le Québec est à la traîne ! À l'exception des États-Unis qui n'ont pas de système public, les pays développés ont intégré les médicaments à leur système public de santé en adoptant un régime d'assurance médicaments entièrement public. Résultat, la France, le Royaume-Uni, la Suède, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, entre autres, dépensent de 16 % à 63 % moins que nous pour leurs médicaments.

Sous la pression populaire il a agi, mais timidement et à la pièce. Il a adopté des projets de loi et négocié des ententes lui permettant d'économiser 300 millions $ au Québec. Or, selon plusieurs recherches, l'adoption d'un régime entièrement public d'assurance médicaments permettrait d'économiser annuellement 12 fois plus !

Pendant ce temps, de nombreux journalistes et chercheurs traitent régulièrement des coûts astronomiques des médicaments et soulèvent l'urgence d'agir. En Ontario, le régime public d'assurance médicaments est désormais gratuit pour les 25 ans et moins et le gouvernement fédéral envisage sérieusement la mise en place d'un régime entièrement public.

Le gouvernement libéral a déjà en main tous les outils, dont de nombreuses études économiques démontrant qu'en agissant ainsi le Québec pourrait économiser chaque année de 3,8 milliards de dollars[18]. Même le Commissaire à la santé et au bien-être du Québec, dans son rapport de mars 2015, jugeait nécessaire une réforme de notre régime actuel (public-privé) qu'il estimait beaucoup trop coûteux et de plus en plus inéquitable.

[18] http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1072133/le-regime-quebecois-dassurance-medicaments-mur-pour-un-changement-croient-des-chercheurs

6. Mettre en place les 20 solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses proposées par la *Coalition Main rouge*, afin d'injecter 10 milliards de dollars dans les fonds publics.

La *Coalition Main rouge* a élaboré 20 solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses qui permettraient de renflouer les coffres de l'État de 10 milliards $ par année, tout en redistribuant la richesse.[19] La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles vous demande de mettre en place ces solutions.

COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS

Tableau des solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses – Novembre 2016

	Mesures de contrôle des dépenses (argent récupéré annuellement en millions de $)		
	Revenus fiscaux supplémentaires (argent récupéré annuellement en millions de $)		
A. AMÉLIORER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT ET REVOIR LES DÉPENSES FISCALES DES PARTICULIERS			
1	Établir 11 paliers d'imposition (paliers proposés) 15 % = 0 $ à 24 999 $ / 20 % = 50 000 $ à 59 999 $ / 34 % = 150 000 $ à 199 999 $ 16 % = 25 000 $ à 34 999 $ / 22 % = 60 000 $ à 69 999 $ / 36 % = 200 000 $ à 249 999 $ 17 % = 35 000 $ à 39 999 $ / 26 % = 70 000 $ à 99 999 $ / 38 % = 250 000 $ et plus 18 % = 40 000 $ à 49 999 $ / 32 % = 100 000 $ à 149 999 $	1 000 M $	
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers		739 M $
3	Diminuer le plafond des REER (de 24 270 $ à 12 000 $)		300 M $
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes (50 % de 360 millions $ en 2012)		180 M $
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés	745 M $	
6	Mettre fin à l'incorporation des médecins	100 M $	
B. RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS ET CELLE DES ENTREPRISES			
7	Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15 % (actuellement à 11,9 %)	1 220 M $	
8	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur leur capital	600 M $	
9	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : 8.1 Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (361 M $) ; 8.2 Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dûs (568 M $) ; 8.3 Revoir les politiques de congés fiscaux (238 M $).		1 167 M $
10	Réduire les subventions aux entreprises		500 M $
11	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales) (ex. : l'industrie minière — redevances hybrides sur la valeur brute (3 à 8 %) et sur les profits (10 à 25 %)	410 M$	
C. LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LA MAUVAISE GESTION DES FONDS PUBLICS			
12	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	740 M$	
13	Lutter contre la corruption et la mauvaise gestion dans l'attribution des contrats gouvernementaux	600 M $	
D. MESURES DIVERSES			
14	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé		71 M $
15	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments		1 000 M $
16	Utiliser le logiciel libre par l'ensemble de l'appareil gouvernemental		266 M $
17	Taxer le capital des fondations privées	115 M $	
E. AUTRES SOLUTIONS FISCALES POTENTIELLES À L'ÉTUDE La Coalition ne dispose pas des données nécessaires pour estimer un montant d'économies lié à ces mesures.			
18	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques.		
19	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées (30 à 40 % d'économies envisageable)		
20	Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et les sociétés d'État (ex. : Hydro-Québec, Loto-Québec, CSST, universités, CÉGEP, hôpitaux, etc.)		
	TOTAL DE LA PROJECTION	5530 M $	4 223 M $
	GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses)	9 753 M $	

[19] www.nonauxhausses.org/10-milliards/

7. Rappel des recommandations

1. Accéder aux revendications de la Campagne CA$$$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement)

    a. Rehausser significativement le financement à la mission globale du PSOC en injectant 355 millions de dollars de plus par année, afin de répondre aux besoins de base des OCASSS.
    b. Améliorer le fonctionnement et la structure du PSOC, afin de garantir son avenir.
    c. Obtenir l'indexation annuelle des subventions en fonction de la hausse des coûts de système des OCASSS, soit à 3,25% pour les subventions de 2018-2019.

2. Accéder aux revendications de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*

    a. Le rehaussement significatif du financement à la mission globale des 4000 organismes communautaires autonomes et l'indexation des subventions à la mission globale, soit 475 millions $ de plus par an.
    b. Le respect de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire.
    c. La reconnaissance de l'action communautaire autonome comme moteur de progrès social.
    d. La fin des compressions dans les services publics et les programmes sociaux.

3. Mettre en place un régime entièrement public d'assurance médicaments, tel que proposé par la Coalition *solidarité santé*, afin d'économiser 3,8 milliards de dollars en fonds publics.

4. Mettre en place les 20 solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses proposées par la *Coalition Main rouge*, afin d'injecter 10 milliards de dollars dans les fonds publics.

8. Conclusion

Depuis le 14 novembre, les membres de l'Assemblée nationale reçoivent régulièrement la vise d'organismes participants à la campagne CA$$$H; lors de la période de questions et par diverses rencontres avec leurs députées et députés respectifs.

La présence de ces groupes a été bien visible dans les gradins de l'Assemblée nationale, par la couleur orange que leurs délégations arborent, et elle continuera de l'être jusqu'au 29 mars 2018.

Comme ministre des Finances, vous avez reçu dans ce contexte des lettres où les groupes expriment leurs besoins d'être soutenu à la mesure des attentes des communautés qu'ils rejoignent. Ces lettres ont également été transmises à votre collègue, madame Lucie Charlebois, à titre de ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique.

L'Assemblée nationale a maintes fois reconnu la valeur du travail fait par les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux, mais leur financement est toujours insuffisant pour réaliser ce que les communautés attendent d'eux. Nous vous demandons de rehausser leur financement et de modifier la méthode de calcul de l'indexation, afin de tenir compte des hausses qu'ils doivent assumer.

Nous soulignons qu'un récent sondage[20] a conclu que 84% des Québécoises et des Québécois sont favorables à ce que les organismes communautaires autonomes soient financés adéquatement. Le gouvernement a ici une belle opportunité de faire des choix budgétaires qui seront appréciés par les communautés.

22 février 2018, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Rédaction: Mercédez Roberge, coordonnatrice.

[20] Firme L'observateur, entre le 28 septembre et le 4 octobre 2017 auprès d'un échantillon de 1132 répondants, marge d'erreur de 5% 19 fois sur 20. http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/rqaca_omnibus_rapportfinal.pdf

9. Annexe : Présentation de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et de ses membres

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) est formée de 43 regroupements nationaux, actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.). À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc.

Par, pour et avec les communautés dont ils sont issus, les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux sont autant de réponses collectives à une quête de justice sociale. Avec leurs actions innovatrices, leurs pratiques originales et leur vision globale, ils atteignent tous les milieux et constituent des ressources aussi variées qu'essentielles. Plus de deux millions de citoyennes et citoyens s'y retrouvent pour renforcer des milliers de communautés.

Lieu de mobilisation, de concertation et de réflexion, la Table développe des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population.

Depuis ses débuts, la Table s'allie activement à plusieurs instances des mouvements communautaires et syndicaux. Elle est membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome, de la Ligue des droits et libertés, de la Coalition Solidarité Santé et de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

Les regroupements membres de la Table contribuent à la vie démocratique québécoise

Les regroupements provinciaux démontrent quotidiennement la valeur de leurs analyses et l'importance de leur apport à la société québécoise. Ils jouent un rôle essentiel tant auprès de la population qu'auprès de leurs membres, par leur rayonnement, leurs expertises et les alliances qu'ils forment au sein de divers mouvements sociaux :

- en regroupant des milliers d'organismes répartis dans toutes les régions québécoises;
- en favorisant la participation de milliers de citoyens et de citoyennes aux débats de société, en plus d'y contribuer comme regroupements
- en agissant en amont des difficultés par leur travail au niveau de la prévention et de la promotion de la santé globale des personnes et de la société;
- en s'alliant aux divers mouvements sociaux, notamment pour s'opposer à la marchandisation et à la privatisation des services publics;
- en favorisant l'exercice de la démocratie au sein des groupes et dans la société en général;
- en participant à de nombreuses instances consultatives gouvernementales et en facilitant la participation des groupes de base, autant que de la population;
- en défendant l'autonomie, les pratiques du mouvement communautaire autonome et leur apport à la société;
- en renforçant la capacité d'agir des communautés et la solidarité, par une approche « PAR-POUR-AVEC »;
- en agissant dans une visée de transformation sociale et d'éducation populaire;
- en s'opposant aux mesures et décisions qui appauvrissent la population et détruisent le filet social et compromettent le respect et l'exercice des droits économiques et sociaux;
- en défendant les intérêts de la population dans son ensemble, et non des intérêts spécifiques ou corporatistes;
- en incitant l'État à assumer pleinement ses responsabilités envers la population et en le tenant redevable envers celle-ci.

Les 43 regroupements membres de la Table incarnent ces caractéristiques en intervenant sur des thématiques spécifiques :

En matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, en soutenant les femmes et les enfants qui en sont victimes par de l'hébergement, la sensibilisation de la population et l'éducation à la non-violence, par la défense des droits, etc.:

- À cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence
- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- Regroupement des auberges du cœur du Québec
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- Regroupement des organismes Espace du Québec
- Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

En matière de planification des naissances, de périnatalité, de soutien à l'allaitement et de soutien aux parents de jeunes enfants :

- Fédération du Québec pour le planning des naissances
- Fédération Nourri-Source
- Premiers Pas Québec
- Regroupement Naissance-Renaissance

En situation d'urgence, par de l'écoute et du soutien aux personnes et dans la défense et l'expression de leurs droits :

- Association des centres d'écoute téléphonique du Québec
- Association québécoise de prévention du suicide
- Fédération des Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
- Regroupement des organismes de justice alternative du Québec
- Association des organismes de justice alternative du Québec

En matière de sécurité alimentaire :

- Banques Alimentaires du Québec
- Regroupement des cuisines collectives du Québec
- Regroupement des Popotes roulantes

En soutien aux femmes, aux jeunes, aux familles, aux personnes aînées, aux communautés ethnoculturelles par l'entraide, l'empowerment et par des lieux pour briser l'isolement :

- Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
- Association québécoise des centres communautaires pour aînés
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- L'R des Centres de femmes du Québec
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- Réseau québécois d'action pour la santé des femmes

En soutien aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de santé physique, de dépendances, d'itinérance, de discriminations, des personnes handicapées, par des actions visant la fin des exclusions liées à ces conditions, par des ressources variées, la défense de leurs droits, l'entraide, etc.

- Association des groupes d'intervention en défense de droit en santé mentale du Québec
- Association québécoise des centres d'intervention en dépendance
- Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
- Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale
- Mouvement santé mentale Québec (anciennement ACSM - Division du Québec
- Regroupement des associations de parents PANDA du Québec
- Regroupement des associations de personnes aphasiques du Québec.
- Regroupement des associations de personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec
- Regroupement des organismes communautaires pour le Travail de rue
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
- Regroupement Langage Québec

En soutien aux proches aidants, en favorisant le parrainage et l'entraide intergénérationnelle:

- Association des Grands Frères et des Grandes Soeurs du Québec
- Intergénérations Québec
- Regroupement des aidants naturels du Québec
- Regroupement québécois du parrainage civique